

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 octobre 2014

CM-14J03

Étaient Présents : M. DEGORCE Guy ; Mme BARD Isabelle ; M. BERLIOZ Jean ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. CHADEBEC René (arrivée à 19h50) ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. FRIESS Jacques ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BORDES Fabienne (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à M. BERLIOZ Jean).

Était absente : Mme MILLE Marielle.

Secrétaire de séance : Mme DELARBRE Suzanne.

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le Maire informe l'assemblée :

- qu'il n'a pas exercé le droit de préemption pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le n° 063 049 14 DIA14, déposée en mairie du 19.09.2014 ;
- compte tenu de l'état de la trésorerie, M. le Maire a contracté le 03.06.2014 l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France. A ce jour, plusieurs tirages sont intervenus et ont été remboursés en totalité.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de séance du 19.09.2014 est approuvé à l'unanimité (13 POUR).

3 - Arbitrage des programmes d'investissement à venir : travaux d'assainissement (tranche n°2) / Aménagement de la traverse 2ème tranche / Création de locaux périscolaires

Suite à la réunion en date du 09.09.2014 avec M. PETIGNY, Receveur municipal, qui a présenté aux élus la situation financière et la capacité d'endettement de la commune, et à celle de la commission des finances en date du 23.09.2014, une réflexion est engagée afin d'arbitrer les dépenses d'investissement à venir sur la commune à court et moyen terme. Monsieur le Maire fait le point sur les différentes études qui ont été menées au cours des précédents mandats en matière de prévision de travaux : deux projets d'envergure pour le budget communal sont envisagés :

⇒ L'estimatif sommaire réalisé par le cabinet SYCOMORE, pour la construction de locaux périscolaire s'élève à 600 000,00 € HT hors VRD, sur un terrain communal situé à l'arrière de l'école existante. Ce projet comprend une cantine avec cuisine, une salle de psychomotricité pour une garderie, un bureau et des locaux annexes pour sanitaires, rangements, etc. soit environ 400 m² ; et les espaces extérieurs nécessaires (livraison cuisine, cour garderie, espaces verts). Cette première tranche s'intègre dans un projet global pouvant inclure éventuellement à plus long terme des locaux scolaires : 2 salles de classes maternelles + salle de repos, 1 salle de classe primaire, et les locaux annexes pour sanitaires, etc. ainsi que les espaces extérieurs correspondants.

⇒ L'estimatif réalisé par le cabinet SAFEGE pour la mise en œuvre de la tranche n° 2 d'assainissement s'élève à 250 000,00 € HT et doit permettre la suppression des risques d'infiltrations et d'exfiltrations en remplaçant les conduites. Le périmètre de cette tranche n° 2 correspond en partie à la zone d'aménagement de la traverse et du bourg 2ème tranche, prévue au PAB. Ces travaux pourraient faire l'objet d'un projet global de réfection des réseaux (eau, assainissement) et de la voirie communale et départementale, enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, éclairage public, et d'aménagement des espaces publics : Place de l'église et Place de la mairie. L'ensemble est estimé à 550 000,00 € HT.

Considérant l'incertitude actuelle sur les financements publics, à la fois de l'Etat, celui du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Considérant les réformes des collectivités territoriales en cours (blocs de compétences, baisse des dotations de l'état, transferts de charges, mesures normatives etc.),

Considérant la capacité d'autofinancement et d'endettement de la commune,

Considérant la création à l'École publique de VASSEL d'une classe supplémentaire qui a permis de libérer une salle sur celle de BOUZEL et de l'affecter au service de garderie de l'ALSH,
Considérant la stabilisation de la venue de nouvelle population (conformément aux prévisions du SCOT du Grand Clermont) et donc des naissances sur les deux communes du RPI,
Considérant que la mise en place du double service à la cantine a permis d'améliorer son fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

➤ par 13 voix POUR et 1 abstention : d'ajourner le projet de création de locaux périscolaires dans le secteur de « La Charme »,

➤ à l'unanimité : d'arrêter le projet du mandat pour la Commune, comme suit :

- mise en œuvre de la tranche n° 2 d'assainissement consistant au :
Remplacement de conduites avec mise en séparatif (360 mètres) Rue du Breuil, Grande Rue et Rue de l'Eglise, Impasse de Moissat.
- aménagement de la traverse et du bourg 2ème tranche consistant à effectuer des travaux en traversée d'agglomération de la route départementale n° 341, sur les portions de la Grande Rue et de la Place de la Mairie, réfection de la voirie Rue de l'Eglise et Rue du Breuil, réorganisation des espaces publics (Places de l'Eglise, du Fort et de la Mairie).
Cette opération globale vise à améliorer et sécuriser la circulation piétonne et automobile, organiser le stationnement des véhicules, embellir le centre bourg en matérialisant les espaces publics et les lieux majeurs de la vie locale, traiter les accès du public au privé, améliorer la signalisation, l'éclairage public, solutionner l'insertion des bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères dans le paysage local et rendre conforme aux prescriptions du Schéma Directeur d'Assainissement communal, les réseaux d'eaux usées et pluviales. L'ensemble des travaux devra prendre en compte les prescriptions en matière d'accessibilité des espaces publics de la loi n° 2005-102 du 11.02.2005.

Au préalable, afin de lancer ce projet d'envergure pour la collectivité, il est nécessaire de prévoir une réactualisation du PAB qui prendra en compte les besoins définis et les objectifs poursuivis par la municipalité et permettra de réaliser un estimatif plus précis de cette opération. Un cahier des charges devra être établi prochainement en collaboration avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement). L'étude d'un PAB est susceptible d'être financée par le Conseil Général avec un taux de subvention de 60%, l'aide est plafonnée à 9.000,00 €.

4 - Définition du programme à inscrire au Fonds d'Intervention Communal du Conseil Général pour 2015

Sur la base de devis réalisés par plusieurs entreprises, M. le Maire présente à l'assemblée la programmation des investissements à proposer pour l'année 2015, comme suit :

☞ École Publique : - travaux d'aménagement extérieur de la cour : réfection du portail d'entrée et des grilles, reconstruction d'une partie du mur d'enceinte de la cour, revêtement, installation d'un abri vélos ; - travaux intérieurs : mise aux normes électriques des luminaires de la cantine, pose d'un carillon, de détecteurs de mouvements dans les toilettes.

ESTIMATIF PREVISIONNEL 2015 : 27 914,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PROJETE POUR 2015 :

- FIC du Conseil Général (taux : 30%) : 8 374,20 €
- DETR 2013 (taux de 30%) : 1 434,00 €
- DETR 2015 (taux de 30%) : 6 940,00 €
- Autofinancement : 11 165,80 €

☞ Eglise : travaux de reprise d'une fente et d'enduit des soubassements intérieurs de l'église

ESTIMATIF PREVISIONNEL 2015 : 6 558,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PROJETE POUR 2015 :

- FIC du Conseil Général (taux : 30%) : 1 967,40 €
- DETR 2015 (taux de 30%) : 1 967,40 €
- Autofinancement : 2 623,20 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les deux opérations projetées, les estimatifs prévisionnels pour l'année 2015 détaillés ci-dessus et les plans de financement envisagés et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général, l'inscription de cette programmation au titre du Fonds d'Intervention Communal pour les communes de 501 à 1000 habitants.

5 - Définition du programme à inscrire à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2015

Sur la base de devis réalisés par plusieurs entreprises, M. le Maire présente à l'assemblée la programmation des investissements à proposer pour l'année 2015, comme suit :

Fiche n° 2 - Bâtiments communaux :

☞ Église : travaux de reprise d'une fente et d'enduit des soubassements intérieurs de l'église

ESTIMATIF PREVISIONNEL 2015 : 6 558,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PROJETE POUR 2015 :

- DETR 2015 (taux de 30%) : 1 967,40 €
- FIC 2015 du Conseil Général (taux : 30%) : 1 967,40 €
- Autofinancement : 2 623,20 €

Fiche n° 3 – Locaux et cantines scolaires :

☞ École Publique : - travaux d'aménagement extérieur de la cour : reconstruction d'une partie du mur d'enceinte de la cour, modification du revêtement du sol, installation d'un abri vélos et d'un abri bus ; - travaux intérieurs : mise aux normes électriques des luminaires de la cantine, pose d'un carillon, de détecteurs de mouvements dans les toilettes.

ESTIMATIF PREVISIONNEL 2015 : 30 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PROJETE POUR 2015 :

- DETR 2015 (taux de 30%) : 9 000,00 €
- FIC 2015 du Conseil Général (taux : 30%) : 9 000,00 €
- Produit des amendes de police 2015 (taux de 50%) : 3 432,00 €
- Autofinancement : 8 568,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix POUR, 1 voix CONTRE l'installation d'un abribus à l'école), le Conseil Municipal, approuve les deux opérations projetées, les estimatifs prévisionnels pour l'année 2015 détaillés ci-dessus et les plans de financement envisagés ; et sollicite de Monsieur le Préfet, l'inscription de ces projets sur la liste des opérations subventionnées (Fiche n° 2 - Bâtiments communaux et Fiche n° 3 – Locaux et cantines scolaires) sur les crédits DETR 2015 réservés aux communes de moins de 2000 habitants pour un montant de 36 558,00 € HT (taux de subvention 30%).

6 - Décisions Modificatives à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2014 : informatique école, travaux au cimetière

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2014, en section d'investissement :

☞ **Décision Modificative n° 3** : Cimetière (devis complémentaire BUISSON)

DEPENSES : compte 21316 – PROG 10157 – équipement du cimetière = + 1042,00 €

DEPENSES : compte 2315 – installations/PROG 10158 voirie communale = - 1042,00 €

☞ **Décision Modificative n° 4** : INFORMATIQUE ECOLE (écran poste informatique classe de Mme URBOS)

DEPENSES : compte 2183 – matériel informatique/PROG 10140 – École : travaux et mobiliers = + 180,00 €

DEPENSES : compte 2315 – installations/PROG 10158 voirie communale = - 180,00 €